Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1126

Rubrik: Fabrique de DP

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOSSIER DE L'ÉDITO

Le Pouilly-Fuissé au prix de la piquette. A qui la faute ?

Nonante-cinq centimes le litre de lait au producteur, c'est bien assez cher payé ou largement en-dessous de la valeur du produit: tout dépend de sa qualité et de ce que l'on peut en faire.

(*pi*) Le consommateur habitué à la brique normalisée l'a généralement oublié: il y a lait et lait. Mais tous valent le même prix, fixé par le Conseil fédéral: 1,05 franc le litre aujourd'hui, 95 centimes dès septembre. Et les conditions de production du liquide blanc ne correspondent que rarement à l'image imprimée sur le carton. Simplement parce que le client de la Migros ou de la Coop n'a pas droit au lait de meilleur qualité: celui-ci est réservé à la fabrication du fromage.

Moins c'est bon, plus c'est cher !

On distingue officiellement des zones de production, mais on ne reconnaît pas la qualité différente qui en découle. Il y a en effet les zones où l'ensilage est interdit (les vaches ne sont nourries qu'avec de l'herbe fraîche, du foin et des aliments d'appoint) et celles où cette pratique, qui affecte le goût du lait, est autorisée. Mais les paysans n'ont pas le choix: celui qui produit du lait de qualité parce qu'il renonce à l'ensilage et assume le travail supplémentaire que cela représente ne recevra pas un centime de plus pour son lait. Qui sera d'ailleurs mélangé à celui de son voisin, quel que soit son mode d'exploitation.
L'acheteur aussi dispose de plusieurs qualités de lait: meilleure est sa qualité et moins il se vend cher. Mais là aussi, le prix payé au paysan est constant. Il y a le lait frais de la dernière traite acheté directement à la laiterie, rare privilège des habitants des communes rurales qui en possèdent encore une. Il se vend quelques dizaines de centimes de moins que les laits en brique alors qu'il est incontestablement le plus frais. Il est possible d'en prélever une quantité variable de crème après l'avoir laissé reposer.
Sachant cela, on peut dire que la décision du Conseil fédéral d'abaisser de dix centimes le prix du litre de lait est juste, et personne en dehors des milieux paysans ne le conteste, mais trop partielle. Juste parce que ce n'est pas au consommateur de payer des tâches d'intérêt général que l'on demande aux paysans d'assumer: ce sont des paiements directs qui devront prendre en charge cette part de l'activité paysanne. Mais le carcan est trop rigide. Le prix de 95 centimes ne devrait s'appliquer qu'au lait de moins bonne qualité dont la prise en charge est garantie. Par contre, les paysans et les sociétés de laiterie devraient être libres de renoncer à une garantie de prise en charge en échange d'une liberté des prix. Pourraient alors se développer des initiatives qui miseraient sur la qualité et qui pourraient être rentables: ici se mettrait en place un réseau de distribution de lait frais; là verrait le jour une spécialité de fromage qu'un paysan pourrait fabriquer et écouler lui-même; etc.

Le paysan trait sa vache, et après ?

Si quelques assouplissements législatifs et administratifs sont nécessaires pour favoriser ce genre d'entreprises et laisser aux paysans le soin de valoriser leur production, de sérieux changements pourraient aussi venir des producteurs eux-mêmes: ce sont eux qui contrôlent les sociétés de laiterie, et à travers elles les centrales laitières. Ce sont donc eux qui ont indirectement autorisé Cremo à produire du Gruyère industriel au lieu de privilégier le développement de labels régionaux par exemple, ou de miser sur une qualité artisanale et différenciée selon les lieux de production.
Il faut bien reconnaître que pour quelques laiteries qui produisent un bon fromage à pâte dure ou mi-dure et développent des spécialités généralement appréciées du public, il y en a des centaines d'autres qui se limitent à jouer les intermédiaires entre les paysans et la centrale ou qui se contentent d'un fromage de qualité moyenne dont la prise en charge est de toute façon assurée. ■

FABRIQUE DE DP

«Domaine public» et «Jet d'encre»

On ne peut pas régulièrement dénoncer la dispersion des forces de gauche et ne pas s'expliquer sur l'existence simultanée de *Jet d'encre*, le nouvel hebdomadaire socialiste romand, et de *Domaine public*, qui fêtera cette année son trentième anniversaire.
On nous a déjà interrogé sur l'éventualité ou la nécessité d'une prochaine fusion, alors que nos aimables confrères du *Nouveau Quotidien* allaient jusqu'à la prédire.
Il existe plusieurs raisons qui font que les deux titres continueront de paraître simultanément.
Depuis sa création, *Domaine public* est totalement indépendant, aussi bien des annonceurs que d'un éditeur, et cette indépendance, qui n'exclut pas un engagement, lui a valu de réussir à se faire une place reconnue et d'être respecté, aussi bien dans la profession que dans les milieux politiques. Un lien contractuel avec le parti socialiste compromettrait évidemment cette indépendance et contrarierait à juste titre nombre de nos abonnés, qu'ils soient membres ou non de cette formation.
Les partis socialistes romands éprouvaient depuis longtemps le besoin d'améliorer la qualité de leurs organes respectifs, dont l'audience n'était souvent pas à la mesure du tirage ni des efforts financiers et militants consentis pour les fabriquer. *Jet d'encre* est la réalisation concrète de ce souhait et représente déjà, en soi, un regroupement de forces jusqu'alors disparates. Mais il faut reconnaître que cette entreprise, et ce n'est un secret ni pour ses éditeurs ni pour ses rédacteurs, est fragile: le nombre d'abonnés à recruter pour qu'elle soit viable est considérable. Dans ces conditions, une fusion — qui ne nous a d'ailleurs jamais été proposée — aurait représenté pour *Domaine public* le risque d'une disparition si, à terme, le nouvel hebdomadaire ne réussit pas à s'imposer et à s'autofinancer.
Pour l'heure, des contacts existent en-

L'Europe en creux

La relance suisse du rapprochement avec l'Europe de la CE et de l'AELE passe par les cantons et le financement de la politique étrangère. On pense par exemple à une participation au fonds de cohésion de la CE.

(*ag*) Le débat du Conseil national sur le «programme consécutif au rejet de l'Accord EEE» a été perçu comme confus et résigné. On faisait plus que respecter la volonté du peuple et des cantons: on accusait le coup.

Au lendemain du vote, nous pensions que plusieurs occasions politiques permettraient de raviver le débat: l'initiative de l'extrême-droite sur l'obligation faite au Conseil fédéral de consulter le peuple avant de négocier une adhésion à la Communauté, et le rapport complémentaire sur l'intégration exigé par les Chambres en septembre 1992.

L'initiative semble en sommeil; l'extrême-droite aurait-elle compris la faute tactique qu'elle commettait en livrant bataille sur le mauvais terrain ? Quant au rapport complémentaire, le Conseil y renonce. Dommage, car il aurait permis après coup de corriger une rédaction hâtive, tombée inopportunément en plein débat sur l'EEE.

Le calendrier

Le rapport du 18 mai 1992 sur la question d'une adhésion de la Suisse à la CE était en effet, aux yeux mêmes des pro-européens, d'une grande faiblesse; il faisait suiviste; l'argument principal tenait dans ce principe: «Il faut y aller puisque tous y vont» et donc y aller tout de suite pour participer aux discussions sur la nouvelle organisation de la Communauté, dès 1996. La divergence entre le temps externe (le rythme d'élargissement et d'approfondissement que l'Europe espérait à l'époque se donner) et le temps interne (la lente maturation de la Suisse) était occultée. Et surtout, l'originalité de la structure suisse confrontée à une nouvelle donne historique n'était pas réellement analysée. Ce n'était qu'un rapport d'opportunité.

L'occasion aurait été bonne, après le rejet de l'EEE et pendant le gel des négociations, d'ouvrir un débat de fond sur la Suisse dans l'Europe d'aujourd'hui, même s'il ne débouchait pas sur des décisions immédiates.

A défaut on privilégie les seules conditions externes. Elles ne sont pas négligeables. Mais ce que nous avons à faire ne dépend pas de ce que décident l'Autriche ou la Suède.

Eurolex

Les Chambres tentent donc de récupérer ce qui, dans l'acceptation du droit communautaire, est aujourd'hui récupérable. L'opération est de faible portée pour deux raisons.

Les modifications décidées par le Parlement avant le vote étaient limitées en nombre et en importance. Les questions sensibles en raison même de leur importance bénéficiaient d'un délai d'adaptation.

Le premier train d'Eurolex avait un sens symbolique. Il renvoyait à un enjeu, celui du rapprochement, de la participation, et aussi celui des points de résistance. Si vous enlevez l'enjeu, les questions deviennent, prises pour elles-mêmes, terre-à-terre. Au mieux, elles renvoient à un accord bilatéral de réciprocité. On en est là.

La carte du GATT

La Suisse, aujourd'hui, a un intérêt primordial à l'aboutissement des négociations du GATT. Dans la mesure où la Communauté, sous l'effet de la crise, envisage des mesures protectionnistes, la Suisse peut, dans le sillage des Etats-Unis, s'en prémunir, par la libéralisation mondiale du commerce et des services. Mais cette libéralisation met en question son propre protectionnisme. Si le Message renvoie constamment à des mesures anti-cartellaires, plus au niveau de l'intention que de l'action, pour l'instant du moins, cette stratégie politique, et son coût, ne sont pas clairement débattues.

La relance européenne

Vu l'importance du droit cantonal, un grand nombre de mesures de libéralisation dépendent des cantons. On citera la reconnaissance des diplômes, la faculté d'exercer certains métiers, l'ouverture des marchés publics. Il importe qu'à leur initiative ils aillent de l'avant. S'ils étaient trop passifs, ils prendraient le risque de voir leurs compétences coiffées par le droit fédéral. Mais surtout on sait que tout accord avec la CE, soumis à ratification, exigera la majorité des cantons. Si des initiatives et une politique active ne viennent pas d'eux, si le groupe de contact Confédération-cantons ne se renforce pas, s'il ne donne pas une publicité à ses décisions, s'il ne s'institutionnalise pas, l'immobilisme et les blocages risquent de persister.

La deuxième condition de relance, nous l'avons souvent évoquée. La Suisse ne peut pas égoïstement faire l'économie d'une participation au fonds de cohésion européen. A titre bilatéral les mêmes sommes devraient, au minimum, être engagées. Obligation politique de faire «comme si...» à laquelle il est trop facile d'opposer le vote du 6 décembre. Une des primautés du régime des finances actuellement en discussion serait de dégager les moyens d'une politique étrangère active et solidaire. La majorité de droite, hélas, ne l'a pas compris. Elle est obnubilée par la quote-part fiscale qu'elle refuse aveuglément d'augmenter. Elle qui aime à défendre les attributs traditionnels de l'Etat (armée et diplomatie) veut ignorer que la politique extérieure exige aujourd'hui des moyens aussi importants que l'achat d'avions ou de canons. Si l'on voulait prendre en compte une politique européenne active, ce n'est pas une TVA à 6,5% qu'il faudrait préconiser, mais une TVA à 7% au minimum. La ladrerie suisse est l'obstacle premier au rapprochement européen.

Là, hélas, les reconversions seront lentes. Il faut commencer, au moins, par le dire à très haute voix. ■

tre les deux rédactions et chacune souhaite que l'autre titre puisse continuer d'exister.

Il est certain pourtant que les deux publications sont partiellement concurrentes. *Domaine public* a déjà ressenti les effets d'une plus grande offre de journaux en Suisse romande et parfois d'une amélioration de leur qualité. La capacité de lecture des gens n'est pas extensible à l'infini et le renouvellement des départs «naturels» est toujours plus difficile.

Malgré cela, notre démarche et notre indépendance nous semblent garder tout leur sens, et cela tant que nos lecteurs décideront de nous donner les moyens nécessaires.